

## Kadhafi, un cow-boy solitaire

Une analyse de  
**PAULE DES RIVIÈRES**

Le colonel Mouammar Kadhafi s'est remis en selle. Plus déchainé que jamais. Le discours enflammé qu'il a prononcé à Harare il y a quelques jours était émaillé de « down U.S.A., down U.S.A. », scandé par trois jeunes libyennes « amazones », qui le suivent partout.

Ironiquement, c'est au sommet du mouvement des non-alignés que le très aligné colonel Kadhafi, qui se terrait depuis le raid américain d'avril dernier, a choisi d'effectuer sa rentrée. Il est venu dire aux pays non-alignés que la neutralité n'existe pas. « Choisissez votre camp, celui de la libération ou de l'impérialisme » a-t-il enjoint son auditoire, en ajoutant que le mouvement était, dans sa forme actuelle, dépassé et « inutile ».

Le mouvement des non-alignés a vu le jour en 1961 dans la foulée de la décolonisation et alors que la guerre froide entre les deux blocs prenait un tour inquiétant. En se regroupant, ses membres ont voulu faire comprendre aux deux Grands qu'il était possible d'exister sans s'associer à eux. Ses fondateurs, Tito, Nehru, Nasser et N'Krumah, ont aussi voulu assurer une plus grande influence du tiers monde dans les affaires internationales. « Liquidation du colonialisme, désarmement général et complet, coexistence pacifique et problèmes du développement économique inégal »

Voir page 8: Kadhafi

## Pinochet échappe à un attentat

SANTIAGO (AFP — REUTER) — Le président Augusto Pinochet a échappé hier soir à un attentat lancé par des guerrilleros de gauche qui a fait cinq morts et neuf blessés dans son escorte, et le gouvernement a proclamé l'état de siège, a annoncé à la télévision le ministre de l'intérieur, M. Ricardo Garcia.

Une vingtaine d'hommes ont attaqué le convoi présidentiel en tirant une roquette et des rafales de mitrailleuse. Pinochet regagnait Santiago en provenance de sa résidence de campagne.

L'embuscade a été revendiquée par le Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR) dans un communiqué adressé aux agences de presse internationale.

« Le front patriotique Manuel Rodriguez est toujours en vie. Nous avons échoué, mais nous n'échouerons pas la prochaine fois », proclame le texte.

La voiture de Pinochet n'a pas été touchée, mais la roquette a détruit un des véhicules du cortège, tuant deux de ses occupants, a rapporté la radio nationale.

C'est le premier attentat contre le président.

Voir page 8: Pinochet

## Le silencieux

LE GENDRE estimerait sans doute sa belle-mère s'il envisageait l'éventualité que sa femme a des chances d'en devenir une.

La civilisation vit moins du progrès qu'elle n'est tuée par lui.

L'homme toujours sérieux ne doit jamais être pris au sérieux.

Quand la télévision sera un art, l'annuaire téléphonique sera un chef-d'oeuvre de la littérature.

— ALBERT BRIE

## Deux terroristes mitraillent une synagogue d'Istanbul et tuent 22 Juifs Israël entend répliquer au massacre

### ■ L'ATTENTAT PROVOQUE UNE CRISE AU SEIN DU CABINET ISRAËLIEN

ISTANBUL (Reuter, AFP) — Israël répliquera au massacre de 22 fidèles juifs tués samedi dans la synagogue Neve Shalom d'Istanbul mais les premiers frémissements d'une crise politique ont éclipsé hier l'actualité de la riposte israélienne.

« Nous ne trouverons pas le repos tant que nous n'aurons pas tranché cette main meurtrière », a déclaré le premier ministre du conseil israélien, M. Shimon Pérès, devant la télévision.

« Nous ne nous contenterons pas de prier seulement à la mémoire des victimes de ce

crime antisémite et bestial », a-t-il ajouté.

Personne ne sait quand, où et comment, l'État hébreu frappera les commanditaires de ce crime (dont deux auteurs ont été tués), mais il est clair, et officiel, qu'Israël n'entend pas le laisser impuni.

Cependant, par un effet tout à fait inattendu de l'attentat d'Istanbul, la mise en oeuvre de cette règle d'or risque d'être contrariée par les péripéties de la vie politique intérieure.

Le cabinet d'Union nationale-travailliste-Likoud n'a en effet pas été en mesure de

consacrer sa réunion dominicale à cette affaire. Sitôt commencé, le conseil des ministres a en effet été suspendu par le chef du gouvernement, qui s'est estimé insulté par M. Ariel Sharon, ministre du Commerce et l'un des ténors du Likoud.

M. Sharon, qui est ancien ministre de la Défense, a affirmé que la tuerie d'Istanbul était la « réponse palestinienne aux concessions israéliennes à l'OLP, au roi Hussein de Jordanie, au roi Hassan II du Maroc et au président égyptien Mubarak ». Il a établi un lien entre l'attentat et les efforts de paix

israéliens. M. Pérès a exigé des excuses, qu'il a obtenues en fin de soirée hier.

« Le moment est vraiment mal choisi pour ouvrir une crise politique », a souligné pour sa part, M. Yitzhak Shamir, ministre des Affaires étrangères et numéro un du Likoud, qui officiellement doit succéder à M. Pérès dans moins de 40 jours, conformément à l'accord de rotation.

M. Sharon, qui avait traité publiquement M. Pérès de « lâche, mou et faible », en novembre 1985, avait déjà dû se rétracter par

Voir page 8: Israël



Photo AP

Deux hommes de « type arabe » ont ouvert le feu à l'arme automatique puis ont lancé des grenades sur une trentaine de fidèles rassemblés dans la synagogue Neve Shalom d'Istanbul samedi, tuant 22 Juifs et en blessant grièvement trois autres. Les deux terroristes se sont par la suite donné la mort, selon le premier ministre turc, M. Turgut Ozal. L'attentat, condamné par l'OLP et la plupart des pays occidentaux, a été revendiqué par trois organisations: le Jihad islamique, l'Organisation pour la revanche palestinienne et la résistance islamique (pro-iranienne) qui a qualifié ce carnage de réponse aux agressions israéliennes au Sud-Liban, dans un communiqué lu au téléphone à une agence de presse occidentale de Beyrouth.

## Bourassa: le contrat d'entretien des F-18 est vital pour le Québec et Montréal

### ■ Constitution: les négociations seront reportées si le Canada anglais refuse les demandes du Québec

PIERRE O'NEILL

■ L'obtention du contrat d'entretien des chasseurs F-18 est vitale pour l'économie de Montréal et du Québec.

■ Il n'y aura pas de négociations constitutionnelles, elles seront reportées, si la réaction du Canada anglophone est négative aux demandes que le Québec a formulées en vue de son adhésion à la constitution.

C'est à l'occasion du lancement de la campagne annuelle de financement de son parti, hier à Montréal, que le premier ministre Bourassa a été amené à préciser sa pensée sur les dossiers du F-18 et de la constitution. Les dirigeants du PLQ visent recueillir cette année la somme de \$ 3,2 millions.

Les propos du premier ministre ont fait ressortir l'importance qu'il accorde au contrat des F-18 ainsi que sur sa détermination à s'impliquer personnellement dans le débat qui a cours entre Ottawa, Winnipeg et Québec. À plusieurs reprises, devant les journalistes,

il a insisté sur le fait que Montréal est mondialement reconnue pour son expertise en cette matière. « Ce contrat sera déterminant pour le développement de la haute technologie de la région; c'est essentiel pour le Québec de l'obtenir ».

Quant aux prétentions du premier ministre Mulroney, pour qui ce contrat de \$ 1,2 milliards sur 20 ans n'a pas l'importance que le Québec lui prête, M. Bourassa lui a indiqué la bonne façon d'analyser les répercussions de la décision que le gouvernement fédéral devra prendre d'ici quelques semaines: « Il faut regarder l'importance du contrat sous l'angle de l'économie de la région de Montréal ».

Somme toute, M. Bourassa est d'avis qu'Ottawa aurait une « occasion en or de prêcher par l'exemple », en optant pour le Canada britannique Bristol-Litton. À cet égard, il rappelle au premier ministre du pays qu'il a lui-même reconnu la nécessité de modifier

Voir page 8: Bourassa

## LE NOUVEAU ROUND DU GATT

### ■ 2. Protectionnisme et système multilatéral

PIERRE S. PETTIGREW  
Collaboration spéciale

L'AVENIR de notre système commercial multilatéral et de son principal coordonnateur, le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), sont en jeu.

Les pays membres doivent saisir l'occasion de cette huitième série de négociations pour réaffirmer et démontrer la vigueur et la pertinence du GATT. Ils doivent conjurer le risque d'un éclatement du système commercial multilatéral et de son remplacement par un tissu de relations bilatérales ou plurilatérales privilégiées dont personne au bout de la ligne ne tire profit. Il serait donc indiqué que tous les signataires du GATT ne menacent pas les négociations par l'introduction de nouvelles mesures protectionnistes et, qu'au contraire, ils recherchent des mesures destinées à créer un climat de confiance.

La prolifération des exceptions et dérogations aux règles de base du GATT et les tensions créées par la vigueur des forces protectionnistes minent sérieusement la crédibilité de l'Accord général. On doit revoir les principes fondamentaux du GATT, tels la non-discrimination, le traitement national, la sécurité d'accès aux marchés et le règlement des différends.

Les principes du GATT

Le premier principe du GATT est celui de la non-discrimination. Toutes les parties contractantes doivent recevoir le traitement de la nation la plus favorisée (par lequel un pays accorde à un autre les taux de droits les moins élevés qu'il applique à tout pays tiers). Les échanges commerciaux doivent donc se faire sans discrimination dans l'application

des droits à l'importation et à l'exportation. Quelques exceptions pour les PVD sont acceptées depuis le milieu des années 60.

Les autres grands principes du GATT sont :

- un produit importé doit recevoir le même traitement qu'un produit local, une fois qu'il est entré dans le marché intérieur en ce qui touche les impôts, les lois, les règlements et les prescriptions d'ordre interne;
- pour prévenir ou atténuer les litiges, le GATT privilégie la consultation;
- la réduction des barrières tarifaires est négociée dans le cadre de l'accord auquel les parties contractantes sont convenues de soumettre leurs relations commerciales.

Principe moins explicite mais peut-être plus fondamental pour le bon fonctionnement du GATT, les membres s'attendent à la réciprocité des bénéfices et à l'équilibre des devoirs et des obligations.

De plus en plus aussi, les membres s'attendent à ce que chaque pays cherche à réduire les barrières commerciales, même s'il n'est pas tenu de le faire. Les gouvernements se servent beaucoup du GATT pour refuser des mesures protectionnistes proclamées par certains secteurs de leur population.

Pour diminuer les contraventions, le GATT a développé



des moyens de communication et de négociation, privilégiant le pouvoir du droit à l'exercice de la force. Pouvoir qui reste limité par les ressources restreintes de son secrétariat de Genève et du fait qu'il ne peut que réagir aux requêtes de ses membres. Il ne peut lancer d'enquêtes, ni exprimer sa désapprobation s'il n'est pas saisi d'un problème par un État.

Les formes nouvelles du protectionnisme

L'élimination et la réduction des tarifs ont forcé les partenaires commerciaux à utiliser d'autres moyens pour répondre aux demandes de protection de la part des entreprises et des travailleurs victimes de la stagnation économique, du rétrécissement du commerce mondial et des révolutions technologique et robotique.

Déjà au Tokyo Round, on s'était attaqué aux obstacles non tarifaires — le protectionnisme déguisé — par une série de codes de bonne conduite portant sur la manière de calculer la valeur des produits en douane, l'ouverture des marchés publics, les licences d'importation, l'établissement de normes, les subventions...

Mais les principaux partenaires commerciaux ont, parmi leurs politiques et leurs pratiques, des entorses à l'accord

Voir page 8: GATT



## La dernière frontière des Caraïbes

Les Iles Turks: des plages vierges à l'infini, un soleil omniprésent et un ciel d'azur; des paysages merveilleux que l'on pourrait contempler une vie entière. Si vous trouvez des traces de pas avant les vôtres, vous aurez de la chance.

POUR RENSEIGNEMENTS  
ET RÉSERVATIONS,  
CONSULTEZ NOTRE BROCHURE DISPONIBLE  
CHEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES.



Turks & Caicos Tours

# QUATRE SAISONS EN ONDES Nouvelle chaîne ou nouvelle télévision ?

ROBERT LÉVESQUE

« Ce sera la première télé à incarner le côté iconoclaste des Québécois », affirmait Guy Fournier, le directeur des programmes de Télévision Quatre Saisons (TQS), dans un journal du dimanche, hier. Et hier, précisément, c'était le jour J de cette quatrième chaîne de télévision francophone au Québec, septième chaîne dans le lot des télédiffuseurs montréalais. À 17h25, le petit écran s'est agité au canal 35 sur UHF, au numéro 5 (juste à droite de Radio-Canada) sur les claviers des téléopérateurs câblés. C'était parti.

Après une bienvenue du président Jean A. Pouliot qui ressemblait à des vœux du nouvel an du lieutenant-gouverneur, on a pu voir, en chemise, Guy Fournier, encore lui, dire alors à la caméra : « notre ambition, c'est de pousser comme de la mauvaise herbe ». TQS se mettait sur les rails, direction cote d'écoute.

Pour savoir jusqu'où elle gonflera, cette cote qui fait foi de tout, ces indices d'écoute qui en ont tué plus d'un, il faudra que TQS offre non pas mieux, mais autant ; non pas neuf, mais différent. Et hier, soir de gala, en direct de la salle Maisonneuve de la Place des arts, ce que le téléspectateur a vu, durant une heure trente, c'est, disons-le, ni mieux, ni autant, ni plus neuf, ni différent ce que ce que le téléphage moyen au Québec a pu se taper depuis que la télévision est entrée dans son âge adulte. Et encore moins iconoclaste !

En effet, gala pas très tralala, hier soir, qui n'a pas vraiment levé, et qui, passons sur les problèmes de son qui ont dérangé à plusieurs reprises, n'a pas réussi à nous convaincre qu'une nouvelle façon de voir la télé allait chavirer nos perceptions. Le monde est petit, bien sûr, et je ne sais si cette expression est du cru québécois, mais, hier soir, devant un nouveau réseau de télé (ce n'est quand même pas courant, Radio-Québec c'est loin), se dégageait la sensation déprimante que cette télé-là, en fait, est tout simplement faite par ceux des autres télé qui traversent la rue ; Chantal Jollis (dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle n'a pas encore le métier d'une meuse de gala) et Gaston L'Heureux, c'est Radio-Canada hors les murs, Pascal c'est CKAC (et celui-là, il me semble, occupait déjà assez de place à la radio !), Daniel Lemire (toujours bon, mais hier il se retenait) c'était Télé-Métropole il y a peu, et ainsi de suite. Le gala présentait un dîner de têtes identifiées aux autres télé.

Si ce n'avait été de la jeune animatrice de *Pop Corn* (elle remplace heureusement Guillaume Lemay-Thivierge qui depuis *Le matou* est omniprésent et est déjà identifié à peu près tout), seule nouvelle figure, ce gala de TQS n'aurait pas eu grande fraîcheur.

Avec son aisance, son naturel, son professionnalisme inné, elle a sauvé le show et elle est la première vedette de Quatre Saisons. Tous les autres, avant et après sa prestation, avaient ces tics identifiants et irritants des gens stressés, nerveux, mal à l'aise dans leurs frocs.

Francis Cabrel, seule vedette de l'extérieur, nous a rappelés, à l'encontre des Marjo et des Marc Drouin, qu'une chanson c'était aussi, parfois, fait pour être écoutée. Mais ce type d'artiste, si l'on peut déduire quelque chose de ce gala bâclé, ne sera pas parmi les invités réguliers de cette nouvelle vitrine télé. On préférera peut-être, si la première demi-heure de l'édition *Premières* diffusée hier (tous les soirs à 19 heures) est un étalon artistique, faire vite, *short and stupid* comme on dit dans le métier, pour toucher à tout sans parler de rien.

Le gratin politico-artistique de Montréal, depuis Jean Drapeau jusqu'à Flora MacDonald, et Claude Dubois jusqu'à Martine Saint-Clair, assistait au gala, ce qui nous a valu quelques excursions des caméras baladeuses, entre autre celle où Gilles Vigneault a pu (encore) se plaindre que la route ne se rendait toujours pas à Natashquan.

Le seul bon gag de la soirée revient à Daniel Lemire : pour la concurrence tout est bon, mais qui a bien pu, à jeun, décider que Jocelyne Blouin ferait la météo debout !, a-t-il demandé. C'est vous dire ! Et puis, s'il n'y avait pas eu le medley Starmania, on se demande encore ce qui aurait pu meubler la seconde partie de la soirée, seconde partie qui (le croions ceux qui l'ont vue) s'est terminée en apothéose avec un « tirage de char », l'automobile étant amenée en scène, et l'heureux gagnant étant déjà en smoking ! Là, c'était du côté de « votre dix » que l'on penchait.

Pour la petite histoire : le premier journaliste à faire son topo en tant que « camera-reporter », François Faucher qui parlait de... Quatre Saisons. La première nouvelle : Jean Drapeau qui reçoit l'Ordre de la Pléiade. La première faute de français à l'écran : on a écrit Istanbul au lieu d'Istanbul. Et le premier commercial ? Chez A. Gold and Sons. Les beaux habits !

Au Grand journal de 17h30, un journaliste en poste à Ottawa, Claude Rivard, a carrément employé, comme si de rien n'était, le mot « muselage », dans sa phrase à lui, pour parler de la décision de Brian Mulroney quant à la prorogation de la session aux Communes. Là, bel indice, est-ce que le service des nouvelles aura des dents ?

Bref, une nouvelle chaîne de télévision a été lancée, hier. Mais pour une nouvelle télévision, il faudra sans doute attendre, et encore, très souvent, pifonner, et pifonner encore, pour savoir où, à l'intérieur de nos frontières, elle se trouve. À quel numéro ?

## Le PQ vient de mettre en ordre alphabétique la liste des contributeurs à la campagne de financement du PLQ

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois s'est doté d'une arme redoutable au cours de l'été : il a mis en ordre alphabétique la liste des donateurs qui ont financé le Parti libéral en 1985.

Les services de recherches péquistes ont également réussi à répartir ces donateurs libéraux selon le district électoral qu'ils habitent. Rappelons que pour se conformer

à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté. Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Les services de recherches péquistes ont également réussi à répartir ces donateurs libéraux selon le district électoral qu'ils habitent.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté. Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

raient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

raient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

Cette façon de procéder avait été sévèrement critiquée par le directeur des élections, M. Pierre-F. Coté, qui est aussi responsable de l'application de la loi sur le financement des partis politiques.

Selon M. Coté, publier une liste en désordre et inutilisable revenait à transgresser l'esprit de la loi. Au cours de l'été, le Parti québécois a décidé de procéder lui-même au travail de bénédictin qui consistait à classer la liste libérale, longue de 854 pages et contenant 10,954 noms.

Désormais, dès que le gouvernement procédera à une nomination ou octroiera un contrat à une entreprise, l'opposition péquiste pourra savoir immédiatement si l'heureux bénéficiaire avait aidé financièrement la cause libérale lors de l'élection du 2 décembre dernier.

Rappelons que pour se conformer à la Loi sur le financement des partis politiques, les libéraux avaient publié le printemps dernier la liste de tous ceux qui ont versé plus de \$100 à leur caisse électorale.

Mais le document alors rendu public par le Parti libéral avait été imprimé sans aucun ordre apparent, sans démenter les contributeurs par ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Cette liste ressemblait à un bottin téléphonique dont les noms ne seraient pas disposés par ordre : elle était en conséquence impossible à consulter.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Bourassa

les principes de base des politiques de développement régional. « M. Mulroney n'a-t-il pas lui-même indiqué à Terre-Neuve, qu'il voulait rétablir l'équilibre entre les grandes régions du pays et faire en sorte que le chômage ne soit pas plus élevé à l'Est qu'au Centre et qu'à l'Ouest ».

Considérant que la perte de ce contrat représenterait « un dur coup » pour la région de Montréal et que le premier ministre Mulroney a promis d'intervenir vigoureusement pour en relancer l'économie, Robert Bourassa estime que la cause du Québec dans ce dossier est excellente et il demeure optimiste pour le dénouement.

Relativement au dossier constitutionnel, le premier ministre du Québec ne semble plus aussi catégorique sur les chances de succès d'une reprise des négociations avec les provinces. C'était la première fois hier, qu'il acceptait avec autant de clarté l'hypothèse d'un échec. « On va évaluer les chances de réussir. Si on s'aperçoit que ça donne rien de se réunir avec les autres provinces et qu'on s'en va vers un échec, on reportera les négociations. On ne veut pas amorcer de négociations formelles avant d'avoir une idée précise de la réaction de nos interlocuteurs. Il faut d'abord voir les réactions du pays aux demandes du Québec. Cela dit, M. Bourassa estime que la récente conférence des premiers ministres à Edmonton a constitué « un pas très important en avant ».

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémy, effectuera une tournée des provinces anglophones et à son retour, fera rapport au Cabinet.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa a indiqué que le président de l'Hydro-Québec, M. Guy Coulobre, resterait à son poste aussi longtemps qu'il le voudra. Dans son édition de samedi, le quotidien *La Presse* prétendait que M. Coulobre avait offert sa démission au premier ministre. « Ce ne sont là que spécu-

lations journalistiques », a commenté M. Bourassa, qui a rendu un témoignage de confiance à l'endroit de M. Coulobre, dont il a souligné la remarquable compétence. « Il a dit qu'il restait, j'en suis heureux ».

Invité à commenter le conflit qui oppose les procureurs de la Couronne à son gouvernement, M. Bourassa a annoncé qu'il s'entretiendra de ce contentieux, aujourd'hui ou demain